



# COLLECTIF DES ADMISSIBLES AUX CONCOURS INTERNES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Communiqué**  
**06/06/2020**

## **Il y a urgence : tous les admissibles aux concours internes doivent être admis !**

Le Ministre de l'Éducation Nationale a publié, en date du 03/06/20, un communiqué stipulant que les oraux d'admission des concours internes sont supprimés. 4000 candidats admissibles seraient donc déclarés admis sur la base de leur épreuve d'admissibilité. 4000 autres seraient lésés par cette gestion de la crise sanitaire dans l'Éducation Nationale.

**Si la suppression de l'oral d'admission est une mesure de bon sens, la solution proposée n'est pas acceptable. Nous la dénonçons avec fermeté et demandons à ce que soit réévaluée cette position.**

1. Le Ministère prévoit de réunir « les jurys des différents concours dans les plus brefs délais » afin de « délibérer de nouveau et publier une liste d'admis ».  
Ce qu'il faut comprendre : Jean-Michel Blanquer demande qu'une épreuve, déjà notée, le soit de nouveau ! Cela soulève une première question inquiétante : quid de la légitimité du premier jury ? **Cette décision, à la fois insensée et totalement opaque, accentue la méfiance à l'égard de l'institution.** Le Ministre doit dialoguer avec les premiers concernés qui subissent, jusqu'ici, un arbitraire sans fondement et quotidien.
2. Le Ministre prévoit la mise en place d'une liste complémentaire, dans laquelle « pourront être inscrits les admissibles non-admis des concours internes » et qui seront appelés « en fonction des besoins durant toute l'année ».  
**Cette liste n'est, rien de plus, qu'un leurre destiné à freiner le mouvement de gronde** qui s'amplifie chez les candidats. Elle cache le choix du Ministre : celui de ne pas investir dans l'école, en recrutant 4000 candidats supplémentaires. Cette liste n'a aucun autre rôle que celui de communiquer. Nous dénonçons ce choix de forme, qui ne règle strictement aucun des problèmes de fond évoqués. Pire encore, elle place les candidats précaires dans l'attente désespérée d'un appel durant une année.
3. Sur les 3 dernières sessions des concours internes, plus de 4000 postes n'ont pas été pourvus. Il est donc une certitude : ces postes existent. Admettre les candidats aux concours internes n'est pas un choix budgétaire : **c'est un choix profondément politique.**

Par conséquent, nous refusons la décision rendue par le Ministre, et demandons à ce que s'ouvre une nouvelle concertation afin que les admissibles des concours internes, premiers concernés, soient directement entendus. Derrière eux, l'union est totale : **l'intégralité des syndicats et le Parlement Français tombent d'accord et demandent l'admission des admissibles des concours internes. L'école et ses personnels sont en jeu.**